

Communiqué AUTONOME

Villeneuve-Loubet, le 13 septembre 2021

CNRACL: STOP à la surcotisation imposée aux seuls sapeurs-pompiers!!!

Depuis de nombreuses années, notre revendication n'a pas changé... Et le rapporteur général, le Député Thomas Mesnier, non plus !!!!

En dépit de nombreux communiqués et de multiples courriers adressés au gouvernement, notre demande de mettre fin à la surcotisation CNRACL n'a toujours pas trouvé de réponse.

Contre toute attente, et malgré de nombreux amendements parlementaires dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2021, la surcotisation salariale au taux de 1,8% a été maintenue...

L'examen du projet de loi de financement de la sécurité social 2022 débutera au plus tard le 15 octobre 2021.

Il est venu le temps de faire cesser ce système dépourvu de la moindre légitimité !!!

Car, in fine, notre filière contribue démesurément au financement de la CNRACL. En effet, si les sapeurs-pompiers professionnels ne sont pas les seuls affiliés de la CNRACL à bénéficier de l'intégration d'une prime dans le calcul de leur pension retraite, ils sont bien les seuls à sur-cotiser ainsi....

Une puissante manifestation était organisée le 15 octobre 2019 à Paris... 2 ans après faut-il encore manifester pour être entendu ?

